

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2007-02-12 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de février deux mille sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés.1646-02-2007

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2007
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption du règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2007
7. Avis de motion, règlement aménagement des campings
8. Transport adapté de Portneuf – participation financière 2007
9. Randonnée-vélo « La Neuvilleoise »
10. Classique Louis-Garneau Montréal-Québec
11. Prêt d'espace au Club Quad Nature
12. Annulation résolution 1373-04-2006

13. Achat terrain, monsieur Allan Ford
14. Offre terrain Gaz TQM
15. Bail « Clinique Médicale Notre-Dame de Portneuf »
16. Vente matériel informatique usagé
17. Réfection secteur des sources
18. Prolongement de l'aqueduc 2^e Avenue
19. Contrats formateurs
20. Aide financière, Groupe Scouts Portneuf
21. Contrat secrétaire-réceptionniste
22. Appel d'offres secrétaire-réceptionniste
23. Formation élus municipaux
24. Formation ADMQ
25. Période de questions sur les sujets traités.
26. Levée de l'assemblée

Madame Marjolaine J. Bédard dépose une pétition de 97 noms énumérant les inconvénients de la côte du Plateau en période hivernale.

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 février 2007. (du 5 janvier au 5 février 2007)

Rés.1647-02-2007 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2007

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 janvier 2007 soit accepté tel que présenté.

Rés.1648-02-2007 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 360 607.33 \$.

Liste des comptes à payer	290 624.35\$
Liste des chèques émis	27 318.34\$
Liste des salaires	42 664.64\$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.1649-02-2007 Adoption du règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2007

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le règlement 067 « Règlement fixant les taxes et les tarifs 2007 » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1650-02-2007 Avis de motion, règlement aménagement des campings

Je, Benoît Lavallée conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement déterminant les aménagements dans les campings.

Je demande au conseil de ville la dispense de lecture étant donné que le projet de règlement sera déposé dans les délais requis par la loi à cette fin avant son adoption.

Rés.1651-02-2007 Transport adapté de Portneuf – participation financière 2007

ATTENDU QUE le Transport Adapté est administré par la municipalité mandataire (Ville de Saint-Basile) et dessert les municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le service du Transport Adapté est offert par l'entreprise privée;

ATTENDU QUE les tarifs sont de 2,50\$ pour un déplacement simple à l'intérieur du territoire et de 6,00\$ pour un déplacement simple à l'extérieur du territoire;

ATTENDU QUE la contribution globale escomptée du milieu (usagers et municipalités) ne peut être supérieure à 35% des coûts estimés du service;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf continue d'assurer sa participation à ce service depuis la fusion;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la contribution de Ville de Portneuf pour l'année 2007 sera de 3 906.18\$ et versée à la Ville de St-Basile.

Rés.1652-02-2007 Randonnée-vélo « La Neuvilleoise »

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Randonnée Vélo La Neuvilleoise sur notre territoire le dimanche 5 août 2007.

Rés.1653-02-2007 Classique Louis-Garneau Montréal-Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage sur son territoire du Challenge Louis-Garneau (Québec – Trois-Rivières) le samedi 18 août 2007 et la Classique Louis-Garneau Montréal-Québec le dimanche 19 août 2007.

Rés.1654-02-2007 Prêt d'espace au Club Quad Nature

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le Club Quad Nature, pour la saison hivernale 2006-2007, à utiliser un espace dans l'enclos en arrière de la caserne au secteur sud ou au garage municipal du secteur nord afin d'entreposer leur surfaceuse.

Rés.1655-02-2007 Annulation résolution 1373-04-2006

Attendu que la Ville de Portneuf avait accepté de vendre le lot numéro 2 980 749 à Construction Daniel Leclerc en date du 10 avril 2006;

Attendu que monsieur Daniel Leclerc nous confirme qu'il ne désire plus acheter ce terrain;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf annule la résolution numéro 1373-04-2006 portant le titre de vente de terrain à Construction Daniel Leclerc en date du 10 avril 2006.

Rés.1656-02-2007 Achat terrain, monsieur Allan Ford

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adoptée;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate le notaire Raynald Leclerc à préparer un contrat d'acquisition d'une parcelle de rue appartenant à monsieur Allan Ford sur le lot 3 150 627 situé au coin des rues St-Germain et boul. Gauthier.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à l'acquisition de ce terrain.

QUE les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la Ville.

QUE cette résolution annule la précédente portant le numéro 1609-12-2006.

Rés.1657-02-2007 Offre terrain Gaz TQM

Attendu la nécessité de clôturer l'aire d'approvisionnement en eau du secteur des sources;

Attendu qu'une parcelle de terrain appartenant à Gazoduc TQM fait partie de cette aire à clôturer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf propose à Gazoduc TQM d'acquérir une partie du lot numéro 2 981 193 situé en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc mesurant approximativement 36 262 pieds carrés, au prix de 0.10 \$ le pied carré.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

Rés.1658-02-2007 Bail « Clinique Médicale Notre-Dame de Portneuf »

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf renouvelle le bail de location avec madame Lina Giroux, médecin, local qu'elle occupe actuellement au 500 rue Notre-Dame afin d'exercer sa profession sous le nom de « Clinique médicale Notre-Dame de Portneuf » pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 aux mêmes conditions.

Rés.1659-02-2007 Vente matériel informatique usagé

Attendu qu'il a eu publication dans le journal municipal invitant les personnes intéressées à déposer des coupons de participation en vue d'acquérir certains matériels informatiques usagés de la ville, à un prix déterminé;

Attendu qu'il y a eu un tirage au sort pour déterminer les offres retenues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de vendre le matériel informatique usagé, comme suit :

- | | |
|--|-------|
| 1) Ordinateur Pentium 3, 500Mhz
Monsieur Robert Duchesneau | 40 \$ |
| 3) Ordinateur Pentium 2, 350Mhz
Madame Sarah Paquin | 25 \$ |
| 4) Ordinateur Pentium 2, 350 Mhz
Madame Line Audet | 25 \$ |
| 5) Écran Samsung SyncMaster 750s
Monsieur Robert Duchesneau | 50 \$ |
| 6) Écran Daytek Dt-1731D
Madame Line Audet | 50 \$ |

Rés.1660-02-2007 Réfection secteur des sources

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un deuxième paiement à la Cie Wilfrid Allen pour les travaux de réfection du secteur des sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 63 823.92 \$ taxes incluses.

Rés.1661-02-2007 Prolongement de l'aqueduc 2^e Avenue

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de remettre la retenue de 5% à Gilles Rochette & Fils inc. pour les travaux de prolongement de l'aqueduc sur la 2^e Avenue, tel que recommandé par BPR inc., au montant de 2 417.57 \$ taxes incluses.

Rés.1662-02-2007 Contrats formateurs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE soient acceptés tels que présentés les contrats de service intervenus entre la municipalité et les formateurs de cours suivants :

Madame Michèle Carrier, piyostretch,
Madame Pauline Chamberland, yoga
Madame Judith Thibault, atelier 3-4 ans
Madame Nancy Leclerc, danse 4-5-6-7 ans

Rés.1663-02-2007 Aide financière, Groupe Scouts de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une aide financière au 74^e Groupe Scouts Portneuf au montant de 500.00\$.

Rés.1664-02-2007 Contrat secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf ne renouvellera pas le contrat d'engagement de la secrétaire-réceptionniste madame Francine Martel, lequel se terminera le 2 mars prochain, tel qu'indiqué à la résolution 1517-09-2006.

Rés.1665-02-2007 Offre d'emploi secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf publie une offre d'emploi pour l'engagement d'un (e) secrétaire réceptionniste à l'administration; cet emploi sera contractuel de 6 (six) mois, renouvelable, pour débiter le 5 mars 2007.

Rés.1666-02-2007 Formation élus municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un montant de 888.80\$ (taxes incluses) pour l'inscription de mesdames Monique Tardif, Chantale Hamelin et Esther Savard aux formations «L'élu proactif ou comment agir sur le développement de sa communauté» et « Planification stratégique et démarche de production d'actions pour la communauté » et l'inscription de madame Monique Tardif à la formation « Immigration : comment devenir une destination de choix » donnée par la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les frais de déplacement.

Rés.1667-02-2007 Formation ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 330.45\$ (taxes incluses) et la participation de madame Danielle M. Bédard aux formations de l'ADMQ intitulées « Actualité en relations de travail » et « Le règlement d'emprunt » qui auront lieu à Québec les 14 mars et 6 juin 2007.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 330.45\$ (taxes incluses) et la participation de madame France Marcotte aux formations de l'ADMQ intitulées « Accès aux documents municipaux » et « Le règlement d'emprunt » qui auront lieu à Québec les 25 avril et 6 juin 2007.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 40 hres.

Maire

Greffière

Procès-verbal modifié

CORRECTION AU REGLEMENT DE TAXATION ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2007

Conformément à l'article 92.1 de la loi des Cités et Villes, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal, **un règlement**, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, la greffière joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et elle dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Rés.1649-02-2007 : Adoption du règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2007

Suite à une erreur de calcul dans les tableaux de taxation pour les matières résiduelles des deux secteurs ainsi que la dette aqueduc et la dette égout du secteur nord, les tableaux correspondants sont modifiés afin de représenter les montants nécessaires pour couvrir les dépenses de ces opérations.

Modifications apportées au règlement 067

1) La partie de l'article 3 du règlement, identifiant la tarification équivalent habitation pour le secteur nord est modifiée comme suit:

* aqueduc dette	108.91\$	* égout dette	136.28 \$
-----------------	----------	---------------	-----------

2) La partie de l'article 4 du règlement, identifiant la tarification équivalent habitation pour les secteurs sud et nord est modifiée comme suit :

*enlèvement des ordures	76.37 \$
-------------------------	----------

3) Le montant de l'annexe C (Développement Portneuvien) est modifié comme suit :

* tarification unité	23.55 \$
----------------------	----------

4) A l'annexe D, l'équivalent habitation total est réduit à 474.89.

Les nouveaux tableaux sont joints au règlement numéro 067, intitulé « Règlement fixant les taxes et les tarifs 2007 ».

France Marcotte
Greffière